



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 58279

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le problème de démographie médicale dans le domaine de l'ophtalmologie. En effet, selon une enquête du ministère de l'emploi et de la solidarité, de toutes les spécialités, ce sont les effectifs de l'ophtalmologie qui devraient le plus baisser d'ici à 2020. Cinquante ophtalmologistes sont actuellement formés chaque année, alors que simultanément cent cinquante cessent leur activité (retraite, maladie, décès), et ce dans un contexte de vieillissement général de la population qui devrait entraîner une augmentation de la demande de soins dans cette spécialité. La pénurie est déjà sensible dans plusieurs régions de France où les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous s'allongent sensiblement. C'est ainsi, par exemple, que le Maine-et-Loire ne compterait plus qu'un seul ophtalmologiste pour sept cents habitants. Il aimerait savoir ce que compte faire le Gouvernement pour remédier à ce problème de santé publique.

Texte de la réponse

Un rapport sur la démographie médicale, réalisé avec l'appui d'un groupe de travail interministériel comprenant des représentants des directions concernées du ministère de l'emploi et de la solidarité, de la direction de la prévision du ministère de l'économie des finances et de l'industrie et de la CNAMTS, a été remis au ministre délégué à la santé le 20 juin dernier. Il présente une première analyse de la démographie médicale et examine les mesures qui pourraient être prises pour répondre aux problèmes posés par les perspectives d'évolution de la démographie médicale. Selon les constats du rapport, la démographie médicale aujourd'hui est caractérisée à la fois par une densité globale élevée (331 médecins pour 100 000 habitants, près de trois fois plus qu'en 1970) et par des situations très variables selon les spécialités, le mode d'exercice et la répartition géographique de l'offre. La forte croissance démographique du corps médical s'est accompagnée d'une nette augmentation de la part des spécialistes qui est passée de 43 % en 1984 à 51 % en 2000. Cela correspond à une augmentation du nombre de spécialistes très importante en valeur absolue, de près de 40 000 en quinze ans. Une des spécialités médicales ayant bénéficié de cette forte augmentation est précisément l'ophtalmologie, dont les effectifs sont passés de 3 648 au 1er janvier 1984 à 5 269 au 1er janvier 2000, soit une augmentation de 43 % en seize ans. Cependant, les effets du *numerus clausus* relativement bas jusqu'en 1998 (3 583 postes) et les ajustements techniques nécessaires entre spécialistes et omnipraticiens conduisent à stabiliser les effectifs des ophtalmologistes à 5 017 en 2005. Cette légère baisse des effectifs n'affectera pas le rang européen de la France qui, avec un taux global de 8,95 ophtalmologistes pour 100 000 habitants en 1998 se situait à un niveau de densité supérieur à celui de la plupart des autres pays d'Europe. Des difficultés ponctuelles liées à l'évolution du nombre d'ophtalmologistes peuvent apparaître dans certaines zones géographiques. Face à la baisse démographique qui affectera l'ensemble du corps médical français et devrait se situer vraisemblablement autour de 15 % à l'horizon 2020, le Gouvernement a décidé de relever le *numerus clausus* à 3 700 postes pour 1999, 3 850 postes en 2000, 4 100 pour 2001 et 4 700 pour 2002. Pour les années à venir, l'effort de recrutement des futurs médecins sera maintenu. Il convient de souligner que ce n'est qu'à compter de 2008 que la densité médicale commencera à diminuer de façon globale. Afin de disposer d'un dispositif d'observation et d'analyse

permettant, avec l'ensemble des partenaires concernés, de préparer les adaptations nécessaires, un observatoire de la démographie médicale et des métiers sera prochainement mis en place.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58279

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1212

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5820